

L'Artère, appel à candidature



L'Artère, appel à candidature

1.	Présentation de l'appel à candidature.....	7
1.1	Le projet street art	7
1.2	Les enjeux.....	7
2.	Objet de la commande	7
2.1	Conditions générales de la commande d'une œuvre	8
2.1.1	Choix du lieu à investir	8
2.1.2	Techniques d'expression	8
2.1.4	Respect de l'environnement	8
2.2	Jury et critères d'évaluation des projets.....	8
2.3	Dossier de candidature.....	9
2.4	Conditions financières.....	9
3.	Contexte de l'appel à candidature.....	10
3.1	Contexte.....	10
3.2	La voie verte Bernay-Brogie.....	10
4.	Calendrier prévisionnel (les dates peuvent être revues sur demande et après acceptation)	11

En 2022, l'office de tourisme Bernay Terres de Normandie s'est lancé dans un pari fou : créer un parcours d'art urbain sur une voie verte de 13km. Les élus de l'intercom nous ont suivi notre idée validant le principe d'un développement de ce parcours d'ici la fin de la mandature soit jusqu'en 2026. L'Artère est ainsi née parant la voie verte de couleurs, de techniques et d'œuvres d'art en pleine nature.

Pour se rassurer et ne pas passer à côté d'une première édition réussie, il était important de bien s'entourer. Ce n'est autre que le créateur et le développeur de la street art avenue à Saint Denis (93) qui nous ont accompagné.

Nous sommes fiers d'avoir accueilli des talents de renommée internationale qui nous ont fait confiance et qui se sont « éclatés » dans un milieu peu coutumier pour eux. Ces artistes urbains ont tous relevé le défi, les faisant aussi réfléchir sur leur art et les faisant progresser sur leurs techniques. Certains d'entre eux ont dû faire preuve d'une véritable prouesse artistique les repoussant dans leurs retranchements. Ils ont dû s'adapter aux conditions de travail quasiment au milieu de nulle part.

Katre travaille habituellement ses anamorphoses sur des immeubles. Il s'est retrouvé au coeur de la voie verte à emballer un pont en anticipant les moyens techniques. Autant il est facile de brancher une perceuse en ville, autant ça se complexifie en pleine nature.



Claire Boucl, quant à elle, travaille avec les maisons de luxe sur des fleurs stabilisées. Travailler une
dentelle en osier de 8m de haut l'a complètement fait sortir de sa zone de confort.



Sweo & Nikita ont expérimenté un travail sous les arbres avec les problèmes de zones d'ombrage que ça pose et de luminosité feutrée. Adaptabilité a été leur maître mot !



Si Levalet est habitué à travailler en extérieur, son terrain de jeu n'est que la Ville. Trouver des supports en pleine nature a été sa première difficulté.



Pour cette année, à vous de jouer !

Un nouvel appel à candidature est lancé pour magnifier L'Artère

1. Présentation de l'appel à candidature

1.1 Le projet street art

L'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie s'est donné pour ambition de développer un parcours le long de la voie verte « L'Artère », a minima, de 2022 à 2026. Une première série d'œuvres a été posée en 2022 faisant écho à l'exposition d'Ernest Pignon-Ernest, père du street art, dans l'Abbatiale de Bernay de juillet à septembre. Quatre artistes de renommée internationale ont répondu au premier appel à candidature : Katre, Claire Boucl, Sweo & Nikita et Levalet. Une dizaine d'œuvres égayent ainsi déjà L'Artère entre anamorphoses, sculpture végétale et silhouettes.

L'implication des habitants est une phase essentielle du projet. Aussi, il sera indispensable de mener des phases de médiation avec différents publics : établissements scolaires, centres de loisirs, centre social Access, espace de vie sociale du CCRIL, collectifs d'habitants...

1.2 Les enjeux

Dimension artistique au service du développement local et de l'attractivité du territoire, ce projet poursuit plusieurs ambitions :

- Amélioration du cadre de vie et incitation à parcourir la voie verte plus longuement et différemment, en fréquentant d'autres parties, de manière à « désengorger » la portion Bernay – Le Moulin Fourêt. Favoriser une réappropriation de l'ensemble de la voie verte et porter le regard sur des vestiges de l'ancienne voie ferrée, sur l'environnement de la vallée de la Charentonne...
- Contribuer au développement touristique en proposant un parcours unique dans le département d'œuvres de street art mêlant différentes disciplines.
- Rayonnement culturel et artistique dans l'espace public : familiariser les usagers de la voie verte aux disciplines artistiques contemporaines, permettre aux artistes locaux de se faire connaître et à des grands noms d'évoluer dans un milieu différent des grands ensembles urbains dans lesquels ils ont l'habitude de travailler, favoriser l'évolution de leur art, améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

2. Objet de la commande

Il s'agit de concevoir une œuvre de street art ou de land'art qui sera apposée le long des 13 km de la voie verte. La technique utilisée devra être différente de celles utilisées en 2022 pour varier les effets

en présenter, à terme, la diversité de l'art urbain : cellograph, trompe l'œil sur cellophane, graff, installations, land'art...

Les lieux d'implantation seront à définir entre les artistes et l'office de tourisme. Le thème retenu est celui de l'ancienne voie ferrée qui par extension fait écho au thème du voyage.

2.1 Conditions générales de la commande d'une œuvre

La conception de l'œuvre, originale et in situ, doit s'inscrire dans le contexte culturel, historique et patrimonial de la voie verte, doit tenir compte de l'environnement et de ses spécificités (zone Natura 2000, espace naturel sensible...), de ses usages actuels et à venir.

Les questions de droit d'auteur, de rémunération et d'entretien sont traitées dans la convention établie entre l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie et l'artiste, une fois le projet sélectionné par le jury.

2.1.1 Choix du lieu à investir

Les lieux à investir sont à déterminer entre les artistes et l'office de tourisme lors d'une visite sur le terrain. A l'issue des lieux sélectionnés par chacun des artistes, l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie s'engage à déclarer les sites retenus auprès du Département de l'Eure, propriétaire de la voie verte. Il s'engage également à prendre les contacts nécessaires auprès de l'architecte des bâtiments de France et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) le cas échéant.

2.1.2 Techniques d'expression

L'artiste est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix, sous réserve que cette technique soit adaptée au support sélectionné. Il faudra, aussi, être vigilant à la bonne tenue dans le temps (au minimum 5 ans), hors les œuvres type land art ou anamorphose qui sont plus fragiles et délicates à conserver.

2.1.3 Participation aux réunions de travail et à la communication du projet

L'artiste s'engage à collaborer avec les organisateurs sur les questions de communication du projet (phase de création, mise en place de l'œuvre, ateliers de médiation, pérennité du parcours...) et à s'inscrire dans la ligne éditoriale retenue par l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie.

Le nom des artistes retenus seront apposés sur les supports de communication.

L'artiste s'engage à mentionner sur ses propres supports le nom de son œuvre, du projet et du porteur de projet.

2.1.4 Respect de l'environnement

L'artiste s'engage à respecter le lieu d'intervention artistique et ses alentours et de laisser le site propre à l'issue de son intervention. Dans le cadre de la loi sur l'eau et la protection de la zone au titre de Natura 2000, les artistes devront prendre toutes les mesures nécessaires pour ne rien rejeter dans La Charentonne et ses abords. De plus, les matériels utilisés ne devront en aucun cas être nettoyés dans la rivière.

2.2 Jury et critères d'évaluation des projets

Le jury, composé des personnes suivantes, examinera l'ensemble des propositions reçues et les sélectionnera pour cette année ou celles à venir :

- Nicolas Gravelle, président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

- Jean-Pierre Le Roux, vice-président en charge du développement touristique
- Pascal DITSCH, vice-président en charge de la culture
- Thomas Elexhauser, président d'Eurêka
- Benoit Négrier, directeur du pôle attractivité et marketing territorial
- Laëtitia Le Breton, directrice de l'office de tourisme
- Vincent Portilla, directeur du pôle actions culturelles et sportives
- Gaëtane Barbenchon, cheffe du service développement culturel

2.3 Dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature devra porter les éléments suivants :

- Le nom de l'artiste, son CV et ses coordonnées
- Son N° d'inscription à la maison des artistes, son SIRET ou son numéro d'autoentrepreneur
- Un book artistique
- Ses réseaux sociaux et site internet
- Un courrier de motivation
- Un descriptif exhaustif de l'œuvre envisagée : croquis, matériaux envisagés, délai de réalisation...

Un devis global détaillé et complet : honoraires, coût technique et matériaux, frais de déplacement, hébergement éventuel... L'artiste devra faire preuve d'autonomie en termes de prise en charge des repas et du transport sur les temps de la prestation, frais compris dans le coût d'achat de l'œuvre.

Le dossier de candidature complet est à retourner par mail, de préférence, à :

l.lebreton@bernaynormandie.fr

ou par courrier à :

Office de Tourisme Bernay Terres de
Normandie
A l'attention de la direction
29, rue Thiers
27300 Bernay

2.4 Conditions financières

L'artiste est rémunéré sur la base du devis fourni dans son dossier de candidature. Ce montant est finalisé dans le cadre de la convention qui sera établie entre l'artiste et l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie. Il pourra faire l'objet d'un acompte sur présentation d'une facture pour l'achat du matériel requis.

3. Contexte de l'appel à candidature

3.1 Contexte



Le projet de parcours artistique s'inscrit sur le territoire Bernay Terres de Normandie qui s'étend sur 75 communes dans l'ouest du département de l'Eure, un des cinq départements normands. La ville centre, Bernay, est classée ville d'art et d'histoire. Elle présente, outre son architecture préservée, de nombreux équipements culturels et de loisirs (théâtre, musée des Beaux-Arts, médiathèque, piscine...). De nombreux autres sites maillent l'ensemble de l'intercom : château de Beaumesnil, Domaine d'Harcourt, village (classé

parmi les plus beaux villages de France) et abbaye du Bec Hellouin, des zones protégées sous Natura 2000, des espaces naturels sensibles classés...

De nature plutôt rural, le territoire est néanmoins très accessible avec :

- La gare de Bernay sur les lignes Paris-Caen-Cherbourg et Rouen-Caen
- L'ancienne nationale 13 reliant Paris à Cherbourg
- Deux dessertes autoroutières sur l'A28
- La proximité de grands centres urbains
-

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'animer les voies vertes du territoire. Celle du Bec Hellouin ayant déjà fait l'objet d'aménagements préalables à la fusion (parcours santé, panneaux pédagogiques, aires de repos...), il s'agit d'équiper la voie verte reliant Bernay à Broglie, sur 13 km.

3.2 La voie verte Bernay-Broglie

La voie verte Bernay-Broglie est une ancienne ligne de chemin de fer qui a été aménagée, sur un tronçon de 13km, en 2005 par le Département. Il s'agissait de la ligne Echauffour-Bernay qui a été ouverte le 22 décembre 1881. Elle a été déclassée en plusieurs étapes, la dernière, concernant la portion La Trinité de Réville-Bernay, l'a été en 1994.

C'est aujourd'hui une voie verte bucolique qui serpente dans la vallée de la Charentonne. Cet axe est ouvert à de multiples pratiques de mobilité à l'exception des véhicules à moteur et des cavaliers. Elle appartient au Département et l'Intercom Bernay Terres de Normandie en assure l'aménagement, l'entretien et l'animation.

120 000 passages annuels sont enregistrés (piétons et cyclistes) grâce à un compteur. La portion Bernay-Le Moulin Fourêt étant la plus empruntée, l'un des objectifs de cet appel à candidature est de créer un cheminement, à terme, tout le long de la voie verte et ainsi étirer le flux de fréquentation au-delà de ces 2 kilomètres.

L'autre objectif, et certainement l'essentiel, est de donner une signature identitaire culturelle et touristique au territoire, unique dans le département de l'Eure.

4. Calendrier prévisionnel (les dates peuvent être revues sur demande et après acceptation)

Envoi du dossier de candidature : lundi 24 avril 2023 au plus

tardSélection du jury : mercredi 3 mai 2023

Réalisation et pose des œuvres : mai - juin

2023Inauguration : septembre 2023

